

## OUVERTURE D'UN DOSSIER DE SUCCESSION

### LISTE DE DOCUMENTS

### A fournir par le(s) Héritier(s)

L'ensemble des documents contenus dans cette liste sont nécessaires pour ouvrir le dossier.

Ce document doit être retourné, signé avec les documents à transmettre.

Liste des documents à transmettre par le(s) Héritier(s) .....	2
1. Informations concernant le Défunt : .....	2
2. Informations concernant CHACUN des Héritiers.....	3

## Liste des documents à transmettre par le(s) Héritier(s)

### 1. Informations concernant le Défunt :

- Un extrait d'acte de décès
- Un extrait de naissance
- La copie du livret de famille du défunt ou sa copie (toutes les pages, y compris les pages vierges), la copie de son contrat de mariage ou de son pacs, (s'il y a lieu).
- Le livret de famille des parents du défunt ou sa copie (toutes les pages, y compris les pages vierges), si les frères et sœurs ou neveux et nièces viennent à la succession,
- Une copie du jugement de séparation de corps ou de divorce éventuel (s'il y a lieu).
- Une copie de la donation entre époux (s'il y a lieu).
- Le Testament (s'il y a lieu).
- La Liste des Donations antérieures consenties par le défunt (don par acte notarié ou don manuel) (s'il y a lieu), en indiquant la date de la donation, le montant, et la personne bénéficiaire.
- Si prédécès du conjoint : copie de la déclaration de succession dressée suite au décès dudit conjoint.
- Derniers relevés des Banques du défunt et de son conjoint (apporter dernier(s) relevé(s) de compte).
- Contrats d'assurance vie souscrites par le défunt et/ou son conjoint, et les coordonnées des compagnies d'assurances, avec indication des bénéficiaires.
- Derniers relevés des caisses de retraites et pensions.
- Une copie de la carte de sécurité sociale ou le numéro.
- Une copie de la carte grise de tous les véhicules appartenant au défunt ou à son conjoint, avec une évaluation de ces véhicules (côte argus).
- Une copie du titre de propriété et **DESCRIPTION** actuelle des biens immobiliers.
- Baux et renseignements sur les locations consenties.
- Si le bien est en copropriété : nom et adresse du syndic et du gérant.
- Liste des sommes due au défunt (prêt d'argent...).
- Liste des dettes du défunt et de son conjoint (reconnaissance de dette, crédit à la consommation...).
- Facture(s) divers si l'étude doit se charger de leur règlement.
- Coordonnées de la maison de retraite
- Aides sociales dont le défunt a bénéficié (Conseil Général, Apa, Fonds national de solidarité....).

## **2. Informations concernant CHACUN des Héritiers**

- Questionnaire d'Etat-civil fourni par l'étude à remplir.
- Une copie recto verso de la carte d'identité.
- Un extrait d'acte de naissance de **moins de trois mois** à demander à la mairie du lieu de naissance
- Une copie du contrat de mariage (s'il y a lieu),
- Un extrait d'acte de mariage de moins de trois mois (s'il y a lieu), à demander à la mairie du lieu de mariage
- Relevé d'identité bancaire pour le solde du dossier

## **3. Provisions sur frais**

- Un règlement de TROIS CENT EUROS (300,00€) à titre de provision sur frais pour couvrir les premiers frais de demande de pièces pour la constitution du dossier, chèque à l'ordre de la « SCP KOCH », ou virement.

Si les héritiers ne donnent pas au notaire l'autorisation de débloquer les fonds détenus par le défunt, ils versent une provision sur les frais d'un montant de DEUX MILLE QUATRE CENTS EUROS (2.400,00 €), correspondant à la somme acquise à l'étude pour le travail effectué si le dossier n'aboutissait pas.

En fonction des caractéristiques de votre dossier, l'étude pourra être amenée à vous demander des documents ou renseignements complémentaires.

**Observation importante** : le Notaire ne pourra s'occuper de votre dossier que dans la mesure où l'ensemble des héritiers aura donné son accord pour intervenir à la signature des actes.

- Dans le cas de l'opposition d'un héritier, le Notaire ne pourra pas le contraindre à venir signer et il y aura lieu, pour les héritiers de saisir un avocat pour faire trancher le litige en justice. L'étude facturera à l'ensemble des héritiers le travail effectué et le temps passé.

**Nous vous prions de nous retourner "les pièces à fournir" avec cette liste de documents .**